



ISSN 0758 1858

bulletin de recherches sur l'emploi et la formation N<sup>os</sup> 25/26

édité par le CEREQ

mars - juin 1987

## éditorial

### L'OBSERVATOIRE DES ENTREES DANS LA VIE ACTIVE

Le présent numéro de BREF a pour objectif de présenter, de façon aussi claire et complète que possible, l'Observatoire des entrées dans la vie active. Expliquer en 1987 ce qu'est l'Observatoire EVA n'est pas très aisé. Le système d'enquêtes sur l'insertion professionnelle des jeunes, qu'avaient mis en place les créateurs de l'Observatoire EVA, a fonctionné sous une forme à peu près inchangée de 1976 à 1982. En 1983 a été amorcée une évolution : les années 1983 à 1985 sont des années de transition. Depuis 1986, les enquêtes que l'on continue de regrouper sous l'appellation d'Observatoire EVA constituent un ensemble beaucoup moins homogène. A l'heure actuelle les utilisateurs peuvent donc éprouver quelques difficultés à se repérer dans ces différentes sources.

Le bilan de dix années de fonctionnement de l'Observatoire EVA permet de prendre un peu de recul et de faire apparaître d'abord les grandes lignes de ces transformations (p 3). On rappelle ensuite comment a fonctionné l'Observatoire dans son schéma initial (p 5) : les acquis méthodologiques de cette période sont encore à la base des enquêtes actuelles, et les résultats de ces premières enquêtes sont aujourd'hui la référence principale des études d'évolution. La présentation du dispositif actuel tient ensuite en quatre chapitres : l'enquête décentralisée auprès des jeunes sortant de l'enseignement secondaire (p 9) ; les enquêtes de cheminement

par interviews (p 11) ; le devenir des bacheliers et les passages de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur (p 12) ; enfin l'observation de l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur (p 14).

Une seconde partie contient des exemples d'utilisation des données de l'Observatoire EVA. Une analyse des transformations de l'accès aux emplois pour les sortants de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur court (IUT, STS) a été conduite à partir des deux premières vagues d'enquêtes d'insertion (p 16). Des résultats sur l'insertion professionnelle des jeunes en Bourgogne sont fournis par de premières exploitations de l'enquête décentralisée (p 17). Puis deux notes relatives à l'enseignement supérieur attirent l'attention sur la complexité des indicateurs d'évaluation que sont les taux de rendement et les taux de chômage (p 18 et 19). Enfin, un tableau des relations entre formations universitaires et emplois de niveau supérieur est brossé, à partir d'une exploitation synthétique des enquêtes d'insertion et de cheminement auprès des jeunes diplômés universitaires (p 20).

Il faut signaler que plusieurs textes de cette partie sont extraits d'articles beaucoup plus complets qui vont paraître dans le prochain numéro de la revue Formation Emploi, numéro spécial entièrement consacré à l'entrée des jeunes dans la vie active (numéro 18, avril-juin 1987). Ajoutons que ce numéro contient aussi des articles de synthèse fondés sur les Bilans formation-emploi, qui constituent avec l'Observatoire EVA la principale source de données statistiques sur l'accès des jeunes aux emplois.

Des indications de nature documentaire terminent cette présentation. Le

CEREQ détient en effet un riche fonds d'archives sur les programmes des diplômes de l'enseignement technologique, qui reste assez peu connu et pourrait être valorisé. Enfin ce numéro n'aurait pas été complet sans une bibliographie exhaustive des publications réalisées à partir de l'Observatoire EVA.

Dossier réalisé par  
J. AFFICHARD

## sommaire

DIX ANS DE FONCTIONNEMENT DEL' OBSERVATOIRE EVA	3
L'OBSERVATOIRE EVA LE DISPOSITIF DE 1976 à 1983	5
CALENDRIER DES ENQUÊTES DE L'OBSERVATOIRE	8
L'ENQUÊTE DÉCENTRALISÉE SUR L'ENTRÉE DES JEUNES DANS LA VIE ACTIVE	9
L'OBSERVATOIRE LONGITUDINALE DES CHEMINEMENTS PROFESSIONNELS DEPUIS 1983	11
LE DEVENIR DES BACHELIERS ET LES PASSAGES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	12
L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	14
FORMATION ET ACCÈS AUX EMPLOIS : LES TRAITS DOMINANTS DE 1976 À 1982	16
L'ENTRÉE DES JEUNES DANS LA VIE ACTIVE EN BOURGOGNE	17
QUELLE SÉLECTION EN PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE ?	18
LE CHÔMAGE DES DIPLÔMÉS UNIVERSITAIRES	19
L'UNIVERSITÉ ET L'EMPLOI : DES RELATIONS STABLES ENTRE DEUX MILIEUX EN ÉVOLUTION	20
LA DOCUMENTATION CLAPET	21
BIBLIOGRAPHIE	22
LE CEREQ PUBLIE	25
FRÉQUENCE BREF	27

## DIX ANS DE FONCTIONNEMENT DE L'OBSERVATOIRE EVA

Au début des années soixante-dix, l'absence de données statistiques à la fois spécifiques et systématiques sur les jeunes était considérée comme une lacune importante de l'appareil statistique public. Le Conseil National de la Statistique, dans le programme à moyen terme approuvé en 1975, ne croyait pas pouvoir recommander plus que des enquêtes pilotes. La même année, les pouvoirs publics ont confié au CEREQ la responsabilité d'organiser, au niveau national, un ensemble d'enquêtes statistiques destinées à connaître les modalités de l'insertion professionnelle des jeunes : l'Observatoire des entrées dans la vie active (EVA), créé en 1976, a eu dix ans l'année dernière. C'est l'occasion de prendre un peu de recul, pour réfléchir aux enseignements de cette expérience.

Dix ans d'existence, c'est très court pour une grosse enquête statistique : l'enquête trimestrielle du Ministère du Travail a démarré avant la seconde guerre mondiale, l'enquête Emploi remonte à 1950, la première enquête FQP a eu lieu en 1964 et l'enquête sur la structure des emplois date de 1968. Il faut souligner, par comparaison avec d'autres sources, qu'en dix ans l'Observatoire a fait preuve d'une assez grande souplesse d'adaptation pour une enquête de cette importance. On peut le mesurer en comparant le système d'enquêtes actuel (1) au schéma prévu par les créateurs : des enquêtes d'« insertion » étaient réalisées dans l'année suivant la sortie de l'appareil éducatif, suivies d'enquêtes de « cheminement » effectuées quatre ans plus tard ; en quatre ans, l'ensemble du champ des sorties de la formation initiale était couvert ; toutes les enquêtes étaient menées selon des méthodes et avec des questionnaires très voisins (2).

Les raisons de ces transformations sont multiples. Tout d'abord, l'analyse des relations formation-emploi menée à partir des premières enquêtes a mis en relief les spécificités des articulations entre appareil éducatif et appareil productif suivant les niveaux de formation et d'emploi : un dispositif d'enquêtes homogènes, couvrant l'ensemble de ces niveaux avec des questionnaires du même type, était assez mal adapté à l'étude de ces particularités. En second lieu, un système d'enquêtes nationales répondait mal aux besoins d'informations à des niveaux géographiques fins, besoins que la décentralisation n'allait pas

manquer d'aviver. Enfin, des motifs techniques sont aussi intervenus : la baisse des taux de réponse aux enquêtes postales d'insertion incitait à les décentraliser, car les résultats sont meilleurs lorsque les enquêtes sont réalisées par des organismes plus proches des personnes interrogées ; en revanche, le développement des enquêtes à plus long terme (enquêtes « de cheminement ») exigeait une concentration des moyens et une restriction des échantillons, afin de garantir la qualité des données en ayant recours à des enquêteurs spécialisés.

On est donc passé d'un dispositif très homogène d'enquêtes postales extensives à un dispositif beaucoup plus diversifié :

- la décentralisation des enquêtes d'insertion sur les sortants de l'enseignement secondaire permet de couvrir le champ exhaustivement, de produire très rapidement des indicateurs — certes sommaires — aux niveaux géographiques les plus fins, et de poursuivre éventuellement par des analyses plus complètes des relations formation-emploi ; elle implique la mobilisation d'un grand nombre de partenaires institutionnels (3) ;
- les enquêtes de cheminement par interviews sont effectuées au niveau national sur des échantillons beaucoup plus restreints ; elles livrent des informations riches et de bonne qualité sur l'ensemble des itinéraires qui conduisent, en trois ou quatre ans, de la formation initiale à des emplois relativement stabilisés (4) ;
- un dispositif ad hoc (enquête postale suivie deux ans plus tard d'une enquête de cheminement par interview) couvre l'articulation enseignement secondaire/enseignement supérieur (5) ;
- enfin, un système mixte d'enquêtes postales et d'enquêtes par interview saisit les diplômés de l'enseignement supérieur (formations universitaires et non universitaires) trois ans après leur sortie (6).

Les contacts avec de nombreux interlocuteurs d'autres pays font apparaître qu'un tel dispositif n'a pas d'équivalent à l'étranger. Les responsables de l'Observatoire sont fréquemment sollicités pour le présenter à des services qui souhaitent s'en inspirer, voire pour aider au montage d'enquêtes qui en reprennent certains éléments.

(1) Système présenté p. 9 et suivantes.

(2) Pour une description plus précise du dispositif tel qu'il a fonctionné de 1976 à 1983, voir p. 5.

(3) Voir p. 9.

(4) Voir p. 10.

(5) Voir p. 12.

(6) Voir p. 14.

En termes d'études, la production est aussi assez abondante et variée. Sans vouloir en dresser un inventaire exhaustif, on rappellera les principaux axes des travaux publiés (7) :

- des *Tableaux, des Cahiers*, puis des *Dossiers* de la *Collection des études* du CEREQ, présentant des résultats systématiques par enquête ;
- des études synthétiques, réalisées à la demande du Plan, en liaison avec les Bilans formation-emploi ou en vue de communications dans des colloques ;
- des études spécifiques sur des populations particulières, notamment dans le cadre des dossiers du *Groupe des enseignements technologiques* que le CEREQ prépare à la demande du ministère de l'Education nationale ;
- des comparaisons interrégionales ;
- des notes de nature pédagogique ;
- des travaux plus théoriques sur la façon d'appréhender la relation formation-emploi par les enquêtes statistiques.

Les principaux aspects du dispositif d'enquêtes sont présentés dans les articles suivants. Mais il ne faudrait pas passer sous silence le développement, au cours des années récentes, d'activités nouvelles liées à l'Observatoire EVA.

### Des études monographiques

Les analyses statistiques des relations formation-emploi rencontrent parfois des difficultés d'interprétation qui ont conduit à réaliser des travaux de nature plus qualitative. Ainsi, l'analyse de l'insertion professionnelle des jeunes apprentis a-t-elle débouché sur deux études menées, l'une sur les Centres de formation d'apprentis (8), l'autre auprès de maîtres d'apprentissage (9). De même, l'incapacité à expliquer, par les seules variables statistiques, la diversité des conditions d'insertion professionnelle des étudiants, a conduit à la réalisation de deux monographies portant sur les relations entre une université et son environnement (10).

### Le développement des analyses secondaires

En 1984 a été entrepris l'archivage systématique des enquêtes existantes, notamment en constituant une

base de données documentaires sur les enquêtes et les variables. Ce travail est maintenant bien avancé et l'ouverture de cette documentation à des utilisateurs extérieurs peut être envisagée. Le « service » que sera en mesure de proposer le CEREQ va plus loin que la simple transmission de fichiers : il s'agit non seulement de fournir des données bien documentées, mais aussi un savoir-faire en matière d'analyse, par un dialogue étroit et suivi avec les utilisateurs (11).

### Des interventions de « génie statistique »

La mise en place de l'enquête d'insertion décentralisée a été pour le CEREQ la première occasion d'une intervention de ce type : le CEREQ apportait son savoir-faire en matière de collectes d'adresses, d'enquêtes postales, d'exploitation informatique de ce type de données et d'analyse, le SPRESE de son côté pouvait mobiliser les services statistiques rectoraux et ouvrait l'accès, de l'intérieur, aux rouages du ministère de l'Education nationale.

D'autres interventions peuvent être rapprochées de ce type d'activité, qui mobilise un capital d'expériences accumulées au CEREQ :

- la mise au point du « guide d'enquête » à l'usage des universités qui souhaitent mener des enquêtes auprès de leurs anciens étudiants (12) ;
- l'adaptation de la nomenclature PCS aux enquêtes de l'Observatoire (enquêtes nationales et enquête décentralisée) ; les documents de chiffrage mis au point en liaison avec l'INSEE pourront être utilisés dans tous les travaux portant sur les emplois occupés par les jeunes ;
- une activité de conseil en matière de montage d'enquêtes, de confection de questionnaires, de méthodes d'analyse sur l'insertion professionnelle.

On conclura en soulignant l'originalité du dispositif actuel, certes encore structuré autour d'un important noyau d'enquêtes nationales (qui sera décrit dans les pages qui suivent), mais laissant place aussi à des opérations aux formes variées, dans lesquelles l'organisme national intervient à titre de conseil.

Joëlle AFFICHARD.

(7) Voir la bibliographie complète des publications, p. 22.

(8) Cf. J. Biret, M. C. Combes, P. Lechaux : « Centre de formation d'apprentis et formes d'apprentissage » - Collection des études du CEREQ, n° 9, 1984.

(9) Cf. M. C. Combes : « Les petites entreprises et leurs apprentis » - Collection des études du CEREQ, n° 26, 1986.

(10) Cf. F. Potlier : « L'université, sa dynamique interne et les débouchés professionnels des étudiants. Les formations en sciences de la nature et de la vie » - Monographies sur les universités des sciences et techniques de Lille et Paul Sabatier de Toulouse. 1984 et 1985 - Documents ronéotés non diffusés.

(11) On peut rattacher à ces efforts dans l'aide à l'utilisation des données la rénovation d'une documentation sur les programmes et les diplômes de l'enseignement technique. Voir p. 21.

(12) Cf. « Comment réaliser une enquête sur les flux internes aux universités et les débouchés professionnels des étudiants » - Collection des études du CEREQ, n° 27, 1986.

## L'OBSERVATOIRE EVA : LE DISPOSITIF DE 1976 A 1983

Dès son origine, l'Observatoire EVA a eu pour ambition de couvrir l'ensemble du champ des sorties de la formation initiale (1), et simultanément de permettre l'analyse des relations formation-emploi dans des découpages assez fins. Cela supposait d'interroger des échantillons très importants. Les contraintes financières ont donc déterminé deux choix méthodologiques essentiels : le recours à un système d'enquêtes par sondage effectuées en majorité par voie postale et la répartition sur plusieurs années de la charge des enquêtes. On a ainsi retenu de faire fonctionner le dispositif sur une périodicité de quatre ans, chaque année étant consacrée à une partie spécifique du système éducatif :

- l'enseignement secondaire était découpé par niveau (les jeunes sans formation complète, les formations courtes de niveau V, les formations longues de niveau IV, l'apprentissage) ;
- l'enseignement supérieur était découpé selon les disciplines (sciences, lettres et sciences humaines, droit et sciences économiques, médecine), et selon le type de filière (universités, écoles d'ingénieurs, IUT-STS).

Le dispositif d'enquêtes était bâti sur le principe de deux interrogations successives des mêmes individus, distantes de quelques années.

### 1. Les enquêtes d'insertion constituaient la première interrogation.

La *hase de sondage* de ces enquêtes provenait de listes exhaustives comportant les noms et adresses des sortants appartenant au champ retenu pour une année donnée. Pour *l'enseignement secondaire*, la collecte des adresses était réalisée par l'intermédiaire des services statistiques rectoraux auprès des établissements scolaires ; pour *l'enseignement supérieur*, la collecte des adresses était faite directement par le CEREQ auprès des établissements.

Des *échantillons représentatifs* étaient tirés dans ces bases de sondage, en stratifiant par classe, spécialité de formation et académie.

L'*enquête postale* avait lieu en principe neuf mois après la sortie de formation (en mars de l'année suivant la sortie). Toutefois dans la seconde vague d'enquêtes auprès des sortants des universités, elle a été effectuée vingt-et-un mois après la sortie, compte-tenu des délais nécessaires à l'obtention des listes d'adresses (2).

Des *interviews complémentaires*, utilisant le même questionnaire, étaient organisées grâce au concours des enquêteurs de l'INSEE, auprès de non-répondants à l'enquête postale, afin de vérifier que les non-répondants étaient homogènes aux répondants.

Les *questionnaires* (cf. ci-contre un exemple de questionnaire portant sur les jeunes sortis en 1980 du niveau IV de formation, interrogés en 1981) visaient surtout à fournir une description de la situation professionnelle des personnes interrogées au moment de l'enquête, et à préciser leur origine sociale et scolaire.

Deux *vagues* d'enquêtes d'insertion ont ainsi été réalisées : la première s'est déroulée de 1976 à 1979, la seconde de 1980 à 1983 (3).

Des *fichiers transversaux*, couvrant un champ plus large que chacune de ces enquêtes, ont pu être constitués grâce à l'homogénéité des questionnaires (4). Ils ont permis des comparaisons systématiques entre niveaux de formation, ainsi que des travaux de synthèse, mettant notamment en évidence les concurrences entre différentes filières de formation pour l'accès à telle ou telle catégorie d'emplois.

**2. Les enquêtes de cheminement** se faisaient par réinterrogation de *tous* les individus qui avaient répondu aux enquêtes d'insertion. Ces enquêtes étaient effectuées *quatre ans* après les précédentes.

On a ainsi réalisé *une vague* d'enquêtes de cheminement (auprès des répondants à la première vague d'enquêtes d'insertion), de 1980 à 1983.

Ces enquêtes comportaient d'abord une interrogation postale avec deux relances, comme dans le cas des enquêtes d'insertion. Cependant, le délai écoulé depuis la date de sortie du système éducatif était cause de biais statistiques, en raison des mobilités géographiques et d'une plus faible motivation des personnes interrogées à répondre à ce type d'enquête. Les enquêtes postales étaient donc complétées par un nombre important d'*interviews* auprès de non-répondants, destinées cette fois-ci à redresser l'image fournie par les seuls répondants.

Les enquêtes de cheminement visaient non seulement à observer la situation des individus au moment de l'interrogation, mais aussi à connaître leur cursus professionnel depuis la fin de leur formation. Cependant, la forme du questionnaire, organisé surtout en fonction des périodes d'emploi, entraînait des difficultés pour reconstituer de façon cohérente la succession de toutes les situations traversées (cf. ci-contre un exemple de questionnaire auprès des étudiants sortis de l'enseignement supérieur scientifique, interrogés par une enquête d'insertion en 1977 et par une enquête de cheminement en 1981).

Ces difficultés, et la nécessité de réaliser un nombre de plus en plus élevé d'enquêtes par entretiens en raison de la faiblesse des taux de réponse aux enquêtes postales, ont conduit à faire évoluer les enquêtes de cheminement vers une formule sensiblement différente (5).

(1) Cette ambition n'a jamais été complètement réalisée. Ainsi, les sortants des écoles de commerce et de gestion, ceux des formations de la santé n'ont jamais pu être inclus dans le champ.

(2) En outre, on a adopté pour ces enquêtes des questionnaires se rapprochant de ceux des enquêtes de cheminement, cf. *infra*.

(3) Voir plus loin le calendrier de réalisation des enquêtes.

(4) Et malgré l'inconvénient d'une couverture du champ étalée sur plusieurs années.

(5) Voir p. 11.

## CALENDRIER DES ENQUETES DE L'OBSERVATOIRE

Date des enquêtes d'insertion	Champ [année de sortie de l'appareil de formation]	Enquêtes d'insertion		Date des enquêtes de cheminement	Enquêtes de cheminement	
		Nombre de questionnaires reçus par voie postale (1)	Taux de réponse net (2)		Nombre de questionnaires reçus par voie postale	Nombre d'interviews réalisées
1976	Classes terminales de CAP-BEP (niveau V) [1975] .....	23 000	67,4	1980	7 400	4 700
	Classes terminales de BTS, BTSA, DUT (niveau III) [1975] .....	18 500	75,2		6 900	2 200
	Enseignement universitaire scientifique [1975] .....	6 600	63,2		2 400	820
	Ecoles d'ingénieurs (volontaires) [1975] ...	4 100	72,1		1 200	330
1977	Enseignement général, technique et agricole de niveaux VI-Vbis (y compris abandons de CAP-BEP) [1976] et années terminales de CAPA-BEPA .....	21 800	61,2	1981	4 300	4 400
	Enseignement universitaire de lettres, arts et sciences humaines [1976] .....	5 500	52,2		1 600	920
	Ecoles d'enseignement supérieur en arts et architecture (volontaires) [1976] .....	1 200	51,7			
1978	Enseignement technique de niveau IV (y compris abandons de BTS, BTSA, DUT) et classes de seconde et première [1977] ...	9 100	56,2	1982	3 300	4 100
	Enseignement universitaire de droit et sciences économiques (sauf capacité en droit) [1977] .....	2 700	43,8		900	1 300
1979	Apprentissage [1978] .....	6 800	38,8	1983	-	5 500
	Enseignement universitaire médical et pharmacie [1978 : date d'obtention du doctorat] .....	3 600	64,6		800 (médecine uniquement)	700
1980	Enseignement universitaire scientifique [1978] .....	3 600	51,0	1984	1 600	660
	Classes terminales de CAP-BEP-CAPA-BEPA (niveau V) [1979] .....	27 000	58,5		.	10 000
1981	Classes terminales de BTS, BTSA, DUT (niveau III) [1980] .....	11 000	65,0	1985	-	5 200
	Enseignement technique de niveau IV (y compris abandons de BTS, BTSA, DUT) et classes de seconde et première [1980] ...	19 200	50,0		-	4 800
1982	Enseignement général, technique et agricole de niveaux VI-Vbis (y compris abandons de CAP-BEP) [1981] .....	18 400	42,0			
	Enseignement universitaire de droit et sciences économiques [1980] .....	2 800	40,0			
	Formations aux professions de l'action sociale (diplômés) [1980] .....	2 700	56,2			
1983	Apprentissage [1982] .....	Enquêtes réalisées seulement sur six académies (Ile-de-France, Lille, Orléans, Poitiers)				
	Enseignement universitaire de lettres, arts et sciences humaines [1981] .....	6 000	32,6			

(1) Deduction faite des individus qui répondent qu'ils sont en poursuite d'étude.

(2) Taux de réponse net : Nombre de questionnaires reçus (y.c. poursuites d'études éventuelles) / Total des adresses (sauf inconnus PTT)









## LE DEVENIR DES BACHELIERS ET LES PASSAGES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Pour le « niveau IV » (1), le CEREQ a été conduit à inclure dans le programme d'activité de l'Observatoire EVA, à partir de 1986, le montage d'un ensemble articulé de *deux enquêtes auprès des jeunes inscrits au baccalauréat d'une année donnée*.

Cet ensemble d'enquêtes doit permettre non seulement d'observer l'insertion professionnelle des jeunes qui entrent dans la vie active l'année suivant l'échec ou le succès au baccalauréat (général ou technique) ou au brevet de technicien, mais aussi d'obtenir des informations sur les orientations et réorientations fréquentes au cours des premières années de l'enseignement supérieur : si les flux à l'intérieur de l'université peuvent être suivis de façon satisfaisante grâce au rapprochement des fichiers d'étudiants, il n'en est pas de même pour les mouvements entre l'ensemble universitaire et le reste de l'enseignement supérieur. Or les études menées à partir des premières enquêtes de l'Observatoire à ce niveau ont montré l'importance de ces mécanismes.

La base de sondage a été constituée à partir des listes exhaustives d'inscrits au baccalauréat général, BTn et BT d'une année déterminée. Cette population comprend environ 400 000 individus. Un délai de trois ans est nécessaire pour saisir, à peu de choses près, ceux des jeunes de cette population qui sortiront au niveau IV : certains se présentent sur le marché du travail dès la fin de terminale, d'autres abandonnent les études supérieures après un, deux, voire trois ans sans obtenir de diplôme de niveau III. Si la plus grande partie de ceux qui entament des études supérieures ne les prolongent pas durant trois ans sans obtenir de diplôme, il faut en outre tenir compte de l'année de service militaire qu'effectuent

une part non négligeable des garçons. Ces considérations ont conduit à interroger en 1986 des inscrits au baccalauréat ou au BT de la session de 1983.

### **1. Première enquête : enquête postale en 1986**

On a procédé à l'automne 1986 à une enquête postale sur un échantillon d'environ 90 000 jeunes, trois ans après l'année d'inscription au baccalauréat ou au BT (voir questionnaire ci-après).

Cette enquête avait deux objectifs principaux : d'une part identifier ceux qui sont effectivement sortis au niveau IV, et qui seront ultérieurement réinterrogés sur leur insertion professionnelle ; d'autre part, repérer les flux de passage dans les premières années de l'enseignement supérieur. En outre, elle permettra de cerner, de façon assez sommaire, la situation professionnelle de ceux qui sont déjà entrés dans la vie active à la date de l'enquête. Le questionnaire, tout en restant assez léger puisque postal, est surtout conçu pour saisir de façon précise la diversité des situations d'études.

### **2. Seconde enquête : enquête de cheminement par interview en 1988**

Les études déjà réalisées au CEREQ montrent qu'un délai d'observation d'environ trois ans à partir de l'arrêt des études est nécessaire pour analyser de façon pertinente l'insertion professionnelle. Pour la population précédemment définie, les dates de sortie s'échelonnent de 1983 à 1986. L'enquête de cheminement aura donc lieu en 1988.

Elle sera effectuée par interview, sur un échantillon d'environ 10 000 individus. Comme les autres enquêtes de ce type réalisées ces dernières années dans le cadre de l'Observatoire EVA, elle permettra de suivre de façon détaillée les itinéraires des premières années de vie professionnelle, en les reliant aux caractéristiques sociales et scolaires des jeunes.

(1) Sortants des classes de terminales de second cycle long (avec ou sans le baccalauréat ou le BT) et sortants de l'enseignement supérieur sans avoir obtenu de diplôme de niveau bac + 2 ans.

## L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La connaissance des débouchés professionnels de l'enseignement supérieur, et la compréhension du marché du travail des diplômés, font partie de la mission permanente du CEREQ. Dans le cadre de l'Observatoire EVA, deux cohortes de diplômés sortis de l'enseignement supérieur ont été interrogés. Le bilan de ces deux séries d'enquêtes a fait l'objet de plusieurs publications (cf. bibliographie). Une troisième vague d'enquêtes va être réalisée en 1987.

Les travaux antérieurs ont montré qu'il existait une rupture forte entre les diplômés de l'enseignement supérieur (bac + 2 ans et au-dessus), et les non-diplômés ou bacheliers, en ce qui concerne le processus d'insertion professionnelle, les catégories d'emplois occupés, etc. D'où l'intérêt d'une enquête spécifique sur les diplômés de l'enseignement supérieur, selon des modalités différentes de celles qui couvrent le reste du champ, et permettant de construire un bilan synthétique du devenir professionnel de cette population.

La place du service national, les premières mobilités professionnelles entraînées par la croissance des emplois précaires ou déclassés ont rendu moins intéressantes les enquêtes d'insertion (dont le délai avait d'ailleurs été allongé à dix-huit mois, et dont le questionnaire se rapprochait de celui des enquêtes de cheminement). Quant aux enquêtes de cheminement à cinq ans, elles font apparaître que cette durée d'observation est un peu trop longue pour l'observation de ce qu'on peut définir comme première insertion professionnelle stable, mais trop courte pour étudier véritablement les mobilités professionnelles.

On a donc choisi de réaliser une enquête unique, trois ans après la fin des études et selon un modèle de questionnaire permettant de reconstituer les itinéraires

sur cette période (voir ci-après le questionnaire portant sur les diplômés des universités scientifiques et des écoles d'ingénieurs).

Le champ de l'enquête de 1987 comprend les diplômés sortis en 1984 de l'enseignement supérieur au niveau bac + 2 ans ou plus (1). La nécessité de conserver des échantillons de grande taille impose une procédure mixte : enquête par voie postale et entretiens auprès d'un échantillon de non-répondants à l'enquête postale. Mais les contraintes budgétaires imposent de consacrer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette méthodologie complète aux seuls diplômés des universités (IUT exclus), afin d'assurer la continuité des séries sur ce champ (on disposera d'environ 10 000 questionnaires reçus par voie postale, et de 4 000 interviews). Le reste du champ (IUT, STS, écoles d'ingénieurs et écoles de commerce et gestion) sera couvert par des enquêtes postales, et ne comportera pas d'interviews (on escompte 12 000 questionnaires reçus par voie postale).

Cependant, plusieurs partenaires ont demandé au CEREQ d'interroger certaines populations non comprises dans le champ primitif, ou incluses dans le champ mais avec un taux de sondage trop faible pour fournir les résultats spécifiques qui les intéressent. C'est le cas du ministère de l'Agriculture, de la direction de l'Action sociale et de neuf universités.

(1) Plus précisément, les « sortis » des établissements universitaires sont les étudiants inscrits en 1983-1984 en second cycle ou première année de troisième cycle, non-réinscrits en 1984-1985 dans l'enseignement supérieur, ou réinscrits en thèse de doctorat. Pour les grandes écoles, les « sortis » sont les élèves ayant obtenu leur diplôme en 1984.

## « FORMATIONS ET ACCÈS AUX EMPLOIS : LES TRAITS DOMINANTS DE LA PÉRIODE 1976-1982 »

Alors qu'entre les périodes 1976-1978 et 1980-1982, le flux des jeunes sortant du système éducatif n'a décliné que de 3 % (- 16 000 sortants), le nombre d'entre eux qui ont été recrutés a considérablement diminué : 78 000 embauches en moins, soit une baisse de 21,5 %.

Il est certain que le développement de la crise a eu pour effet de réduire massivement les flux d'entrée dans les entreprises, toutes origines confondues. Mais il semble bien que la part des jeunes dans les recrutements ait baissé de façon significative pour la première fois depuis 1977.

Cette aggravation de la situation n'a pas affecté uniformément toutes les catégories de jeunes débutants, et les plus vulnérables ont été ceux qui sont sortis du système éducatif aux niveaux de formation les plus bas. Le niveau III semble épargné, les niveaux IV et V commencent à connaître de sérieuses difficultés, mais les jeunes des niveaux VI et V bis n'ont plus guère d'alternative sur la période 1980-1982 qu'entre chômage, apprentissage, contrat emploi-formation ou stage pratique en entreprise. Le développement de l'apprentissage pour les sortants de niveau VI ou de troisième, dont c'est un débouché traditionnel, limite l'envolée des taux de chômage qui atteignent respectivement 37 % et 23 %. Mais que dire des jeunes qui abandonnent en cours de CAP ou BEP, dont les effectifs ont baissé de 30 %, dont les embauches ont diminué de 58 %, dont le taux de chômage atteint 53 %, et pour qui l'entrée en apprentissage semble plus difficile (dans leur cas l'apprentissage et les mesures du Pacte national pour l'emploi ne concernent que 58 % des actifs occupés, contre près de 90 % chez les sortants du niveau VI et de troisième) ? On ne peut que se résoudre à considérer que la baisse des effectifs de la catégorie la plus vulnérable n'a pas été assez marquée, ou bien souligner de nouveau l'intérêt d'investigations sur l'évolution du comportement et de l'orientation des élèves du second cycle court en difficulté : comment s'opère dans leur cas l'arbitrage entre la poursuite des études dans la filière, et la recherche d'un emploi ou d'un maître d'apprentissage ?

Ce sont en tout cas les jeunes les moins formés qui ont rencontré les

difficultés les plus grandes, et l'on peut à ce sujet formuler plusieurs hypothèses : est-ce la concurrence avec les autres catégories de main-d'œuvre disponible qui a pesé sur leur situation ? Ou bien est-ce une transformation de la demande de travail des entreprises qui a disqualifié les jeunes n'ayant pas un niveau de formation suffisant, les rendant de moins en moins employables sur le marché ?

La réponse à ces questions doit être nuancée et elle passe par une description détaillée des transformations de l'offre d'emploi qui s'adresse aux jeunes sortants du système éducatif.

**Entre 1976-1978 et 1980-1982, les employeurs ont recruté les jeunes sortants du système éducatif sur des emplois à statuts plus précaires.**

Bien que connu, ce phénomène doit être souligné à cause de son ampleur. On constate, en effet, une augmentation nette des recrutements de jeunes sur des contrats d'apprentissage, des contrats emploi-formation ou sur les diverses formes de stages en entreprises (+ 30 %, passant de 96 000 à 125 000). Les données disponibles ne permettent pas de mesurer la part exacte de l'apprentissage pour la période 1976-1978 mais on peut penser que les autres types de contrat n'étaient pas encore très développés. Sur la période 1980-1981, les recrutements d'apprentis restent au niveau d'environ 95 000, les contrats emploi-formation et les stages pratiques se développent jusqu'à concerner respectivement 16 000 et 14 000 jeunes sortants. Pendant le même temps, les recrutements sur des contrats salariés hors du Pacte national pour l'emploi diminuent massivement (- 40 %, passant de 268 000 à 160 000, soit - 108 000). De plus, pour les salariés, ce sont les contrats à durée indéterminée qui subissent la récession la plus sévère : en 1976-1978, ils constituaient plus de 80 % de l'ensemble des jeunes qui se déclaraient sur des emplois salariés tandis qu'en 1980-1982, cette proportion est tombée à moins de 60 %.

*Cette précarisation touche de plus toutes les catégories de sortants du niveau VI, V bis au niveau III inclus et toutes les catégories d'emplois. Bien sûr les moins formés sont les plus touchés. On observe en particulier que les jeunes des niveaux VI et V bis*

sont dans la période 1980-1982 pratiquement exclus des recrutements sur des emplois salariés permanents. La baisse massive des recrutements sur des contrats salariés conduit à considérer l'augmentation des recrutements sur des emplois à statuts précaires comme une sorte de « compensation » permettant d'atténuer une diminution de l'emploi qui, selon toute vraisemblance aurait été encore plus importante s'il n'y avait pas eu de mesures d'incitation aux recrutements de jeunes. L'argumentation selon laquelle la croissance des recrutements sur des contrats non salariés « révélerait » une offre potentielle d'emplois doit donc être nuancée : il serait, certes faux, « d'opposer terme à terme embauches fermes et embauches sur contrat à durée déterminée » mais ce n'est pas parce que « les établissements qui embauchent le plus utilisent à la fois les deux types de contrats » qu'il n'y a pas de substitutions de certains contrats illimités en contrat à durée déterminée. Les chiffres cités ici peuvent aussi suggérer que cette croissance s'est, au contraire, faite au détriment des emplois plus stables.

**Les employeurs ont embauché des jeunes dont le niveau de formation est plus élevé en 1980-1982 qu'en 1976-1978.**

Si on examine le niveau de formation des jeunes recrutés à l'issue de leur formation initiale on constate en 1976-1978 et 1980-1982 une élévation sensible. La population sortant du système éducatif est plus formée, mais l'évolution est nettement amplifiée pour les recrutements, confirmant par là que ce sont les moins formés qui ont été les plus touchés par le chômage. Il faut cependant signaler qu'il y a eu manifestement substitution, parmi les recrutements, de jeunes de niveaux VI ou V bis par des jeunes issus de CAP ou BEP mais non-diplômés. Il faut enfin préciser que la hausse des niveaux d'embauché se traduit différemment dans les recrutements d'ouvriers et d'employés.

*Extrait d'un article de  
Michel-Henri GENSBITTEL  
et Xavier VINEY.  
A paraître dans Formation  
Emploi n° 18,  
avril-juin 1987*

## L'ENTRÉE DES JEUNES DANS LA VIE ACTIVE EN BOURGOGNE

*Intérêts et limites de l'enquête  
décentralisée sur l'entrée dans  
la vie active*

Dès 1984, en Bourgogne, dans tous les établissements scolaires du second degré, une enquête est effectuée sur l'entrée des jeunes dans la vie active. Quels enseignements retire-t-on de cette enquête et quel intérêt pour la région ?

### Combien de jeunes quittent l'école et avec quel bagage scolaire ?

Sur les 12 000 jeunes qui sortent chaque année des collèges et lycées (de la 5<sup>e</sup> à la terminale BT. BTn), 9 % sont du niveau IV, 52 % du niveau V et 39 % des niveaux VI et V bis. En Bourgogne, entrent donc dans la vie active un nombre important de jeunes dotés d'une formation technique, mais aussi de jeunes sans qualification professionnelle.

Les filles sortent plus qualifiées que les garçons, 64 % ont une formation professionnelle et viennent d'une année terminale de lycée. Sont dans ce cas 51 % seulement des garçons.

A l'évaluation des sorties s'ajoute la connaissance des *poursuites d'études*. Le maintien en formation peut avoir son importance, les jeunes tendant de plus en plus à prolonger leurs études. En Bourgogne, sur trois ans, on constate une augmentation des poursuites d'études (et redoublements) surtout pour les classes de l'enseignement technique. En 1984, 38 % des élèves de terminale BEP continuent leur scolarité ; ils sont 51 % en 1986 : et cette proportion peut varier selon les spécialités préparées.

### Que font les jeunes quelques mois après leur sortie ?

Second point développé par l'enquête, la *situation professionnelle* : sept mois après avoir quitté l'école, les jeunes sont interrogés par questionnaires. Il est possible alors d'analyser le devenir des jeunes selon qu'ils sont en emploi, en apprentissage, en stage, au chômage...

- L'insertion des jeunes se réalise difficilement. Rares sont ceux qui passent directement du lycée à un emploi : 25 % travaillent quelques mois après la sortie et 36 % se déclarent au chômage.
- Pour trouver un emploi, il vaut mieux posséder une formation : 33 % des jeunes issus des terminales BT-BTn occupent un emploi alors que les jeunes sortis sans qualification (niveaux VI et V bis) ne sont que 6 % à travailler.

• La situation est fortement contrastée entre les filles et les garçons. Les jeunes filles trouvent plus difficilement un emploi, sont plus souvent au chômage et en stage.

28 % de ces jeunes travaillent hors de la région Bourgogne. Le secteur construction électrique et électronique accueille 34 % de ces débutants et le bâtiment 8 %.

### SUR 6 800 JEUNES ISSUS DES CLASSES TERMINALES DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE...

#### 66 % SONT ACTIFS

dont 25 % occupent un emploi → emplois précaires 13 % \*  
3 % sont apprentis  
2 % ont un contrat emploi-formation  
36 % sont au chômage

24 % SONT STAGIAIRES    9 % SONT MILITAIRES    1 % EST INACTIF  
dont 14 % en T.U.C.

\* Contrat à durée limitée, intérim ou aide familiale

- Les situations intermédiaires prennent de l'importance (apprentissage, stage, formation en alternance, T.U.C., mesures spécifiques en faveur des jeunes), par lesquelles passent de nombreux jeunes à la sortie de l'école... En 1986 / *jeune sur 4* se déclare en stage et T.U.C. à la sortie du lycée professionnel ou technique et parmi les jeunes sans qualification (niveaux VI et V bis) *3 jeunes sur 5* se retrouvent *apprentis*.

On assiste, ainsi, à une émergence de *situations intermédiaires* dès la sortie de formation, qui *se multiplie* au fil des ans - entre 1984 et 1986, le nombre des jeunes filles stagiaires après un BTn est passé de 7 % à 32 % (dont 22 % en T.U.C. !) - ainsi qu'à une *précarisation de l'emploi*, pouvant s'identifier par le nombre de contrats à durée déterminée et d'intérim (11 %) presque aussi nombreux que les contrats à durée indéterminée (12 %) pour l'ensemble des terminales de l'enseignement technique.

### Quel apport dans la connaissance de la relation formation emploi ?

Il est possible d'examiner les situations professionnelles des jeunes sortis de telle ou telle formation, par spécialités, ou par grands domaines professionnels... Une analyse plus fine permettra de répondre aux questions d'emploi au regard des qualifications possédées, de la mobilité ou des entreprises d'accueil...

Regardons d'un peu plus près le devenir des quelques 600 jeunes sortis des formations professionnelles du domaine électricité-électronique : 22 % des actifs occupent un emploi salarié à durée indéterminée, le reste se partage entre les contrats à durée limitée (16 %), d'intérim (5 %), d'engagements dans l'armée (4 %). La correspondance entre formation et emploi demeure étroite puisque 55 % de ces garçons exercent les métiers d'électrotechniciens, électriciens, dessinateurs... mais pas nécessairement comme ouvriers qualifiés (46 % sont ouvriers non qualifiés).

Mais, cette description sommaire et sur un faible effectif se situe peu de temps après leur sortie. Qu'en sera-t-il dans un, deux, quatre ans ?... On ne peut évaluer une formation au seul rapport « jeunes en emploi sur l'ensemble des sortants ». Il faut du temps (quelques années) pour connaître les difficultés que rencontrent les jeunes, pour appréhender la réalité des itinéraires professionnels.

### Peut-on conclure ?

Le mérite de cette enquête est de donner, chaque année à date fixe, une image de la situation professionnelle des sortants du système éducatif d'une région, d'un département ou d'un bassin de formation.

Néanmoins, cette photographie d'une cohorte de jeunes débutant sur le marché du travail offre une vision partielle et/ou incomplète de leur situation quelques mois après leur sortie. Les données sont à compléter en prenant en compte les caractéristiques de ces jeunes débutants : leur âge, leur diplôme, leur spécialité de formation, leur mobilité géographique et surtout leur emploi. L'analyse de l'entrée des jeunes dans la vie active doit être reliée à celle d'autres jeunes sortis de formations diverses (apprentissage, enseignement agricole, enseignement spécialisé...) ainsi qu'à celle du marché du travail dans son ensemble, les débutants n'étant pas les seuls à rechercher des emplois...

Christine GUEGNARD

### POUR EN SAVOIR PLUS EN BOURGOGNE...

- « Insertion des jeunes en 1984 »
- « Insertion des jeunes en 1985. Premiers résultats »
- « L'entrée des jeunes dans la vie active en Bourgogne »
- « Insertion des jeunes - 1986, l'année stage »

S.S.R. - S.A.I.O. - C.I.A. CEREQ - I.R.E.D.U.

## QUELLE SÉLECTION EN PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE ?

Le rendement des premiers cycles universitaires, tel qu'il apparaît au travers des données statistiques, peut s'interpréter de plusieurs manières. D'une part, il montre à l'évidence que si l'entrée en première année à l'université est ouverte à tout bachelier, une sélection a lieu dans le premier cycle qui conduit à ne laisser passer en deuxième cycle qu'un étudiant sur trois environ (ce chiffre étant calculé sur l'ensemble des disciplines : sciences, lettres et sciences humaines, droit et sciences économiques, à l'exclusion des disciplines médicales ou paramédicales).

D'autre part et pour nuancer cette première interprétation, le suivi des étudiants qui abandonnent ainsi les premiers cycles universitaires montre que beaucoup d'abandons ne sont pas des « échecs » mais des réorientations ou des poursuites d'études normales liées à des doubles cursus (1) : ces poursuites d'études dans l'enseignement supérieur (hors université) représentent 40 % en sciences, 21 % en lettres-sciences humaines, 21 % en droit-sciences économiques, du flux d'entrants en première année.

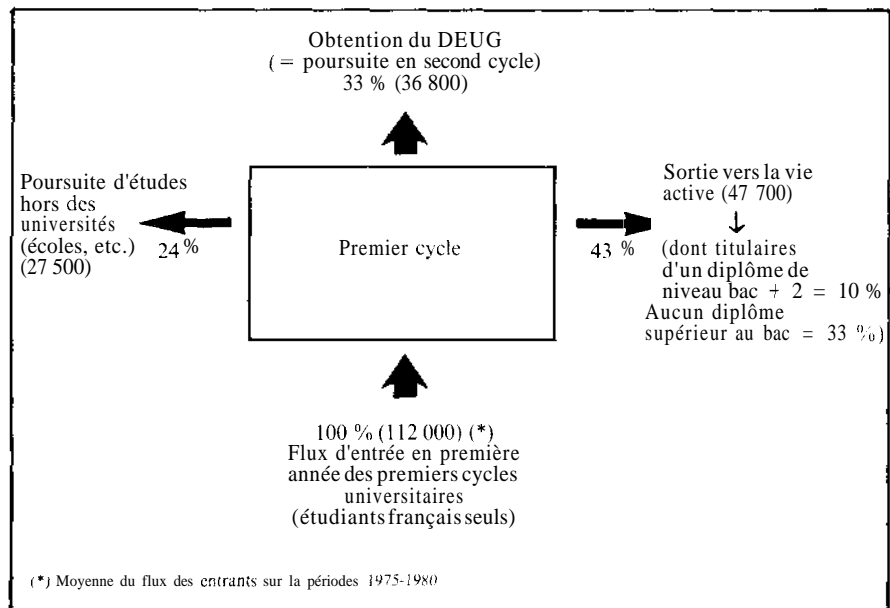
Ainsi, une partie du flux des étudiants s'inscrivant en premier cycle universitaire se compose d'un groupe important d'étudiants dont l'objectif premier n'est pas d'accéder au deuxième cycle universitaire mais de poursuivre des études dans un autre établissement d'enseignement supérieur que l'université.

Du côté des sorties directes vers la vie active, il faut également faire la part des choses : une partie de ces étudiants sont en effet déjà titulaires d'un diplôme ou ont réussi un concours de la fonction publique (DEUG, DUT, BTS, diplôme de deuxième ou troisième cycle,

concours instituteur...) (2). En outre, dans les quatre ou cinq années qui suivent la sortie du premier cycle universitaire, une partie des sortants non-diplômés obtiendra un diplôme ou un concours à la suite d'une reprise d'études.

En définitive, et si l'on considère que la quasi-totalité des poursuites d'étu-

des en écoles seront sanctionnées par un diplôme, le cumul de l'ensemble de ces différents éléments conduit à estimer que 77 % environ (3) du flux d'étudiants entrant en premier cycle ont obtenu à l'issue de leur passage dans l'enseignement supérieur une certification de niveau supérieur au baccalauréat.



Sources : CEREQ - Observatoire EVA (1980-1983) et SPRESE

Flux d'entrants en premier cycle (étudiants français)	Poursuivent des études en écoles	Obtiennent le DEUG et entrent en second cycle	Sortent du premier cycle sans aucune poursuite l'année suivante			
			avec un diplôme	sans aucun diplôme	dont, dans les 5 années suivantes	
					obtiennent un diplôme ou un concours	aucun titre
100 %	24 %	33 %	10 %	33 %	(10 %)	(23 %)

Source CEREQ - Observatoire EVA : 1976-1983.

Extrait d'un article de Alain Chariot à paraître dans *Formation et Emploi* n° 18 - avril-juin 1987.

(1) Le cas des doubles inscriptions des élèves des classes préparatoires est particulièrement important en sciences : presque un sur deux des étudiants qui poursuivent des études après la sortie des premiers cycles scientifiques était inscrit en classe préparatoire parallèlement au premier cycle.

(2) Si l'on exclut du flux d'entrants les doubles inscriptions lorsqu'elles sont suivies d'une poursuite d'études hors de l'université, et les réorientations après d'autres études déjà sanctionnées par un diplôme, le taux de passage en second cycle n'est plus alors de 33 %, mais de l'ordre de 40 %.

(3) Ce taux varie entre 70 et 80 % selon les disciplines universitaires.

# LE CHÔMAGE DES DIPLÔMÉS UNIVERSITAIRES

Le milieu des années 1970 et le début des années 1980 ont été marqués par une forte croissance du chômage des jeunes. Mais tous ne sont pas atteints avec la même intensité : les diplômés de l'enseignement supérieur ont mieux résisté que les autres jeunes : tandis que le taux de chômage neuf mois après la sortie de l'enseignement secondaire (1) passait entre 1973 et 1983 de 10 à 40 % environ, celui des diplômés de l'enseignement supérieur s'élevait de moins de 10 % à 14 % environ (2).

Cependant, si l'on veut mieux préciser la notion de chômage à la sortie des formations universitaires, des difficultés d'interprétation apparaissent. En effet, il n'y a pas toujours correspondance entre arrêt des études et entrée sur le marché du travail : une grande partie des étudiants des universités accède à l'emploi avant de quitter les études universitaires. Dès lors, lorsque l'on saisit un flux d'étudiants qui quittent l'université (c'est-à-dire qui ne se réinscrivent pas) une année donnée, on y inclut des étudiants qui ont déjà une ancienneté professionnelle parfois longue, tandis que d'autres se présentent pour la première fois sur le marché du travail au cours des mois, voire des années (3) qui suivent.

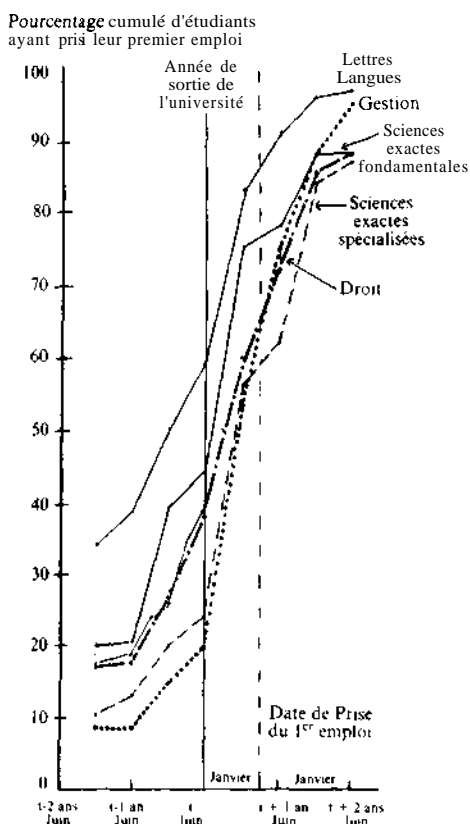
Calculer un taux de chômage à une date déterminée - par exemple neuf mois - après la sortie ne donne qu'une image moyenne de la situation de différentes sous-populations étudiantes. Or leur importance respective influe largement sur les niveaux de chômage observés à cette date. Certaines filières de formation ont des processus d'accès à l'emploi très étalés dans le temps (cf. graphique 1). Ainsi dans les filières orientant vers l'enseignement (lettres, langues, sciences exactes fondamentales, sciences naturelles, histoire-géographie...), la prise d'emploi se fait fréquemment en cours d'études par le biais de l'auxiliarat et parallèlement à la préparation des concours. Ensuite, les accès à l'emploi sont nombreux dans les trois à six mois qui suivent la fin de formation, période qui correspond à la rentrée scolaire et à l'entrée en fonction

(1) Niveaux VI à IV de formation, c'est-à-dire jusqu'au baccalauréat inclus.

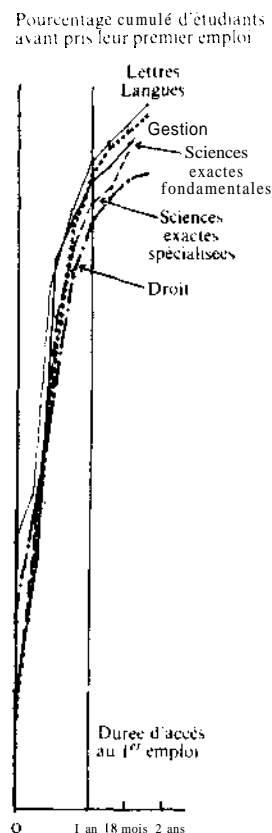
(2) Cf. CEREQ-INSEE-SPRESE - Bilan formation-emploi 1983 - Collections de l'INSEE D110 - Octobre 1986.

(3) Au retour du Service national par exemple.

Graphique n° 1  
Date d'accès au 1<sup>er</sup> emploi



Graphique 2  
Durée d'accès au 1<sup>er</sup> emploi



des professeurs nouvellement recrutés. En revanche, les étudiants issus des filières qui préparent aux emplois de cadres des secteurs privé et public hors enseignement (droit, gestion, sciences économiques, sciences exactes spécialisées...) accèdent à leur premier emploi de manière régulière dans les dix-huit mois qui suivent la fin de formation.

Ces difficultés conduisent à chercher d'autres indicateurs. On a construit ainsi la *durée d'accès au premier emploi* : c'est, en simplifiant, l'inter-premier emploi est inférieure à un an

pour 80 à 90 % des étudiants, quelles que soient les spécialités (cf. graphique 2). En outre, si on observe pour 20 % des étudiants une durée d'accès au premier emploi supérieure à un an, il ne faut pas oublier qu'une part non négligeable de femmes ne se présente pas sur le marché du travail pour des raisons familiales.

Les différences de taux de chômage observé neuf mois après la sortie de l'université (cf. tableau ci-dessous) reflètent largement la différenciation des processus d'insertion selon les spécialités de formation.

Taux de chômage neuf mois après la sortie de l'université  
(Titulaires d'une licence ou maîtrise)

Sciences exactes fondamentales (mathématique physique)	Sciences exactes spécialisées (sciences de l'ingénieur)	Lettres Langues	Droit	Gestion
2,8 %	7,3 %	13,7 %	20,3 %	11 %

Source : Observatoire des entrées dans la vie active - CEREQ

valle de temps qui sépare la date du plus haut diplôme ou concours obtenu et la date de prise du premier emploi, déduction faite de la durée du service national, et dans certaines limites des études à temps plein non sanctionnées par un diplôme (préparation à concours par exemple).

Si la date d'accès au premier emploi peut s'étendre sur trois à cinq années suivant les spécialités de formation (cf. graphique 1), la durée d'accès au

Le faible taux de chômage à l'issue des sciences exactes, par exemple, résulte de l'importance des prises d'emplois en cours d'études et des départs au service national à la sortie de l'université. En lettres et langues, la prise d'emploi en cours d'études est encore plus élevée qu'en sciences, mais ces filières sont majoritairement féminines, et le service national ne pèse pas sur le taux de chômage.

Alain CHARLOT, François POTTIER

## « L'UNIVERSITÉ ET L'EMPLOI : DES RELATIONS STABLES ENTRE DEUX MILIEUX EN ÉVOLUTION »

L'insertion professionnelle des diplômés universitaires s'est maintenue à un niveau favorable grâce à la permanence de relations fortes entre des filières de formation et certains groupes d'emplois. Ceci a été rendu possible par l'existence de régulations propres à chacun de ces « marchés ».

La diversité des filières de formation et la faiblesse des effectifs formés par spécialité, l'existence de marchés fortement cloisonnés, laissent à penser que la situation professionnelle à l'issue de chaque filière de formation est susceptible d'être vulnérable à l'évolution de chaque secteur d'emploi. Certes il y a des degrés dans la « professionnalisation » des différentes filières de formation : si certaines filières, préparent à des professions précises ou à des activités fortement déterminées par une spécialité de formation (informatique, chimie, gestion...) la plupart des formations supérieures conservent une certaine polyvalence, une « spécialisation » ou « professionnalisation » n'intervenant souvent qu'à un stade avancé du déroulement de la scolarité, voire au terme d'une formation complémentaire. Il n'en demeure pas moins que les possibilités d'accès aux différents marchés du travail ne sont pas identiques d'une filière à l'autre, que la concurrence entre filière est fortement limitée par un champ de spécialité et que les emplois auxquels peuvent prétendre les diplômés n'excèdent souvent pas une centaine voire quelques dizaines par an.

On a pu observer par exemple que la formation des géologues ne concerne que quelques dizaines d'étudiants d'écoles d'ingénieurs ou de troisième cycle universitaire et que leur recrutement, très satisfaisant au cours des décennies 70, s'est fortement réduit sur la période récente. A l'inverse, certaines entreprises recherchent avec difficultés les rares étudiants en biotechnologie qui soient à la fois ingénieurs et formés à la recherche, tandis qu'un nombre élevé de titulaires d'une thèse en sciences de la vie ne trouvent pas à s'employer dans des conditions très satisfaisantes.

Mais à un niveau convenable de regroupement des filières, l'insertion

professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur universitaire reste satisfaisante : on a pu mettre en évidence quatre types principaux de « marchés » présentant des caractéristiques propres.

Le premier concerne les formations juridiques et économiques et une partie des formations littéraires reliées aux emplois de cadres de la fonction publique. Ce secteur, très favorable aux jeunes diplômés au début des années 60, s'est constitué sous sa forme actuelle dans le courant des années 70. Comme l'ont déjà montré plusieurs auteurs, « l'augmentation de la tension du marché du travail dans le secteur public a eu pour résultat non seulement d'accroître le nombre des agents occupant des postes de niveau moyen qui possèdent des titres scolaires donnant formellement droit à l'occupation de postes supérieurs (dévaluation des diplômés) mais aussi de modifier la relation entre concours externes et concours internes, entre l'entrée par la « voie royale » et l'accès tardif par la « petite porte ». Il s'en est suivi une transformation profonde de la promotion interne, de ses usages et de ses fonctions et, plus généralement, des règles implicites de carrière (1). Cette forme de régulation s'effectue donc au prix d'une dévaluation (apparente) du diplôme.

Le deuxième type concerne les formations et emplois que plusieurs auteurs décrivent en relation de monopole. Ce sont les formations scientifiques et littéraires préparant à l'enseignement. La forte stabilité de la relation se maintient grâce à un mode de régulation proche du cas précédent. La décroissance du recrutement d'agents titulaires par les concours de recrutement est compensée par le recrutement de personnels non-titulaires, dont une partie est titularisée quelques années après. Ici, la relative dévaluation s'accompagne d'un accroissement de la précarisation.

Le troisième marché est celui des formations scientifiques et techniques préparant aux emplois d'ingénieurs et de techniciens, du secteur privé principalement. Contrairement aux formations des types précédents, ces formations sont très fréquemment marquées par un *numerus clausus*. Analysant conjointement l'insertion des diplômés issus des universités et des écoles d'ingénieurs, nous avons déjà montré (2) que l'existence d'une hiérarchie entre filières se révèle à

l'occasion de tensions sur le marché du travail correspondant. Des proportions variables de déclassements à l'embauche sont révélatrices de cette hiérarchie. Ceux-ci se résorbent - au moins en partie - au cours des premières années de vie professionnelle.

Enfin un dernier type de marché est alimenté par les formations juridiques et économiques, et par une partie des formations littéraires préparant plus particulièrement aux emplois de cadres tertiaires de secteur privé. Les caractéristiques de fonctionnement sont très proches de celles du type précédent. La différence principale porte sur un moindre émiettement des spécialités de formations. Du côté des emplois, la distinction entre cadres supérieurs et moyens est moins nette qu'entre ingénieurs et techniciens, ce qui rend plus difficile l'analyse de l'évolution des déclassements. Enfin, même si chaque groupe d'emploi est en relation privilégiée avec une filière de formation, une certaine concurrence - plus ou moins large - existe entre ces différentes formations et spécialités.

La relation formation-emploi à l'issue des formations supérieures universitaires s'est ainsi maintenue malgré le développement de la crise de l'emploi depuis le milieu des années 1970. S'appuyant sur des relations spécifiques entre groupes d'emplois et filières de formations, une double série de mécanismes d'ajustement, à la fois sur le marché du travail et à l'intérieur de l'appareil de formation, a permis aux étudiants issus de l'enseignement supérieur de résister à la dégradation générale de l'emploi et à la montée du chômage. Le diplôme d'enseignement supérieur a ainsi constitué une bonne protection contre la crise, même si parfois une dévalorisation est perceptible, spécialement à l'embauche.

Si l'on se souvient, du fort développement des emplois de cadres supérieurs au cours de la dernière décennie et de la place prépondérante prise aujourd'hui par les diplômés de l'enseignement supérieur dans les recrutements sur des emplois de ce niveau, il est clair que les perspectives de l'insertion professionnelle des diplômés demeurent favorables : une grande partie des emplois de cadres supérieurs est encore aujourd'hui occupée par des personnes qui ne sont pas détentrices de diplômes de l'enseignement supérieur.

(1) Luc BOLTANSKI « L'Université, les entreprises et la multiplication des salariés bourgeois (1960-1975) », Actes de la recherche en sciences sociales n° 34 - septembre 1980.

(2) François POTTIER : « L'avenir des diplômés de l'enseignement supérieur scientifique » - Formation Emploi n° 10.

*Extrait d'un article  
de Alain CHARLOT et François  
POTTIER.*

*A paraître dans Formation Emploi  
n° 18, avril-juin 1987*